



2^{ème} Comité de Suivi du Protocole 2013/2015 11 février 2014

Lors du CSP de novembre 2013 FO avait demandé la mise en œuvre dans les plus brefs délais de l'ensemble du volet indemnitaire et statutaire pour le CSP suivant. Pour FO, vu la durée des processus de signature et de publication des textes il était impératif de traiter ces sujets au plus tôt. FO ne pouvait envisager sa participation aux GT et réunions protocolaires sans les contreparties nécessaires. Conformément à nos vœux, et nous en remercions les personnels des équipes du SG, de la DSNA et de la DSAC qui y ont travaillé, cette réunion du CSP a permis de valider la quasi-totalité des textes statutaires et indemnitaires.

Mesures indemnitaires et statutaires corps techniques

Les primes des corps techniques seront revalorisées avec effet au 1^{er} janvier 2013 comme prévu dans le protocole.

FO a demandé à inclure la Prime de Contrainte de Service, la Prime Forfaitaire de Roissy et les Indemnités d'Astreinte dans cette revalorisation globale. L'administration a refusé en prétextant que ces primes ne sont pas « spécifiques » aux corps techniques et sont attribuées à d'autres personnels de la DGAC.

FO a demandé et obtenu l'ajout des fonctions de Chef CA et d'Assistant de Subdivision maintenant

éligibles au CTAC à la liste des fonctions donnant droit au Taux 3 de la polyvalence.

L'administration nous a assuré viser le mois de juin 2014 pour la mise en paiement.

Les modifications statutaires ont toutes été présentées et validées au cours de ce CSP.

FO compte fortement sur les assurances reçues du ministère et sur le « bleuissement » du protocole pour que le circuit des signatures et publications ne retarde pas outre mesure la mise en application.

Agents contractuels et Agents Equipement

FO avait signalé en début de séance l'absence de textes concernant l'attribution de la NBI aux agents « équipement » de la DGAC. Nous sommes également intervenus sur le dispositif de titularisation "Sauvadet" et l'absence de textes mettant en œuvre les dispositions de rémunération, de mobilité et gestion des arrêts maladie concernant les agents non-titulaires.

Ainsi, à la demande de FO, il a été acté la création d'un GT spécifique contractuels qui se réunira le 21 février prochain en vue de présenter, lors du CSP du 8 avril 2014, une note de gestion en faveur de ces agents dans l'objectif d'une mise en œuvre avant l'été. Pour sa part FO est prêt à valider les dispositions protocolaires concernant la rémunération des

agents. FO a fait des propositions sur la mobilité. De l'avis de FO seuls les aspects « subrogation » pourraient demander un délai d'étude supplémentaire.

FO espère que la réunion du 21 février sera conclusive et que tous les participants œuvreront en ce sens.

Concernant les agents de l'équipement, à la demande de FO, l'administration a assuré que malgré la complexité d'élaboration des textes, **les mesures NBI Equipements seront présentées au CSP du 08 avril prochain.**



Réorganisation DSAC

Dans le cadre de la Réorganisation de la DSAC et du passage des Délégations Territoriales en Antennes, il a toujours été prévu que ces évolutions devaient être réalisées sans perte d'ETP autre que celle induite par la loi de finance et la réduction des effectifs de la DGAC.

Aujourd'hui, suite aux CAP de décembre 2013 qui ont enregistré les premiers départs des délégations, suite aux premières réunions des GT nationaux et régionaux, FO ne voit aucune proposition de création de poste au sein des DSAC IR. Les ETP correspondants au départ volontaire des agents des délégations doivent être redistribués dans les services des DSAC IR qui assumeront le transfert de tâches et de missions.

Suite aux propos du Directeur Général en séance, FO a demandé une communication de l'administration vers les agents confirmant les principes de :

- non mobilité forcée,
- maintien situation statutaire et indemnitaire des agents (EVS, emplois fonctionnels,...).

A la demande de FO, le Directeur Général a convenu qu'un état des lieux précis des délégations et des sièges, ainsi qu'un organigramme cible et la distribution des ETP dans les DSAC IR devaient être présentés aux OS lors de la réunion du prochain GT national réorganisation.

Réorganisation des BRIA

La DSNA a convenu qu'il n'y avait pas de regroupement possible avant la fin de l'année 2014 et qu'il fallait gérer un été particulièrement difficile pour les organismes de Lille et Toulouse...et pour Le Bourget et Bordeaux qui assurent la continuité du service.

La DSNA espère pouvoir procéder à des regroupements à partir du second semestre 2015 suite au portage de SIGMA sous Linux qui débutera à cette période. L'AIS intégré ne sera envisagé qu'à compter du moment où la DSNA disposera d'un nouvel outil permettant d'intégrer l'activité Notam du BNI. Ce nouvel outil serait opérationnel à l'horizon 2018 et pourrait être commun à plusieurs partenaires du FABEC. Une dernière étape, après la mise en œuvre de Co-flight, consisterait à considérer l'intégration des activités des Contrôleurs Multi-systèmes du CESNAC au sein de l'entité BRIA-BNI.

FO a posé des questions sur :

- la capacité suffisante de SIGMA sous Linux ?
Les basculements de nuit de la réorganisation des BRIA H15 ne s'est pas faite sans souci pour des problèmes de capacité système ! On nous assure que la DTI est confiante.
- La capacité des locaux de Bordeaux à accueillir les systèmes et les positions de travail supplémentaires ?
On ne connaît pas précisément le besoin mais on a tout ce qu'il faut.
- L'anticipation nécessaire dans le dimensionnement des tâches, la définition des effectifs et l'attribution des ressources techniques et humaines nécessaires ?
On nous a répondu qu'il ne fallait pas ralentir le processus en faisant du BO un pré-requis !

GT permanent « contrôle d'aérodrome »

La DSNA proposait une fréquence de 2 réunions par an. FO a rappelé que nous ne souhaitons pas retomber dans un « GT définition des BO des gr F&G » et qu'il était hors de question de réduire ce GT au simple recalcul (à la baisse) des BO, ni de remettre en cause le temps et l'organisation du travail !!

Cette fréquence n'est clairement pas compatible avec l'objectif de faire évoluer l'interface TWR/APP. Nous avons besoin de lancer une véritable discussion sur ce sujet et sans tarder. Le gap entre les pratiques opérationnelles imposées par le trafic et les contraintes réglementaires ou statutaires doit être rapidement comblé pour le bien de TOUS : usagers, contrôleurs des TWR et des APP.

La DSNA a accédé à la demande de FO d'intensifier le travail sur l'interface TWR/APP afin d'aboutir aux

évolutions nécessaires au maximum sur la durée du protocole.

FO acceptera une discussion sur :

- les méthodes de travail,
- les conditions d'armement,
- la formation,

seulement si ces points sont en lien avec l'évolution de l'interface TWR/APP, dans le cas contraire, outre les améliorations continues et permanentes de tout système, FO ne ressent pas un besoin particulier de revenir sur ces sujets.

FO est également prêt à participer à une discussion portant sur « l'amélioration du support fourni par le SNA » mais en aucun cas nous ne souhaitons revoir à la baisse le taux d'encadrement qui est déjà trop faible sur certains aérodromes.

